

Armes de Saint-Théodule (Artes Fidei)



SAINT-THÉODULE

CHRISTINE PAYOT



SAINT-THÉODULE

Table des matières

Préface

Introduction

1. Le miracle de saint Théodule en faveur de Charlemagne

- 1.1. Le récit du miracle
- 1.2. C'est une légende!
- 1.3. Le document

2. Les faits historiques

- 2.1. Brève mise au point historiographique
- 2.2. Le personnage historique qui vécut à la fin du IV^{ème} siècle
- 2.3. Saint Théodule et saint Maurice
- 2.4. La confusion des noms (Théodore/Théodule)
- 2.5. Les questions en suspens
- 2.6. Etat de la christianisation en Valais à l'époque de saint Théodule

3. Le développement du culte de saint Théodule

- 3.1. L'importance du culte de saint Théodule à l'époque carolingienne
- 3.2. La donation de 999
- 3.3. Le développement d'une liturgie de saint Théodule (XI^e - XVII^e siècle)
- 3.4. L'utilisation politique du récit de *Ruodpertus*
- 3.5. Que sont devenues les reliques de saint Théodule?

4. Évocation de quelques légendes populaires

- 4.1. Le succès populaire de saint Théodule
- 4.2. La légende du diable et de la cloche
- 4.3. Le miracle du moût

Introduction

La plupart des Valaisans connaissent le patron du diocèse de Sion, saint Théodule, pour avoir vu son nom associé à de nombreuses bouteilles de vin, à des domaines viticoles ou encore à des rues. Il est le plus souvent représenté mitré, tenant la crosse épiscopale d'une

main et brandissant le glaive de l'autre, enfin chargé d'une énorme grappe de raisin. Que savons-nous au juste de ce personnage? Nous proposons ici une synthèse des nombreux articles relatifs au personnage historique de Théodule aussi bien qu'à sa légende.



■ Eglise dédiée à Saint-Théodule, à Sion.

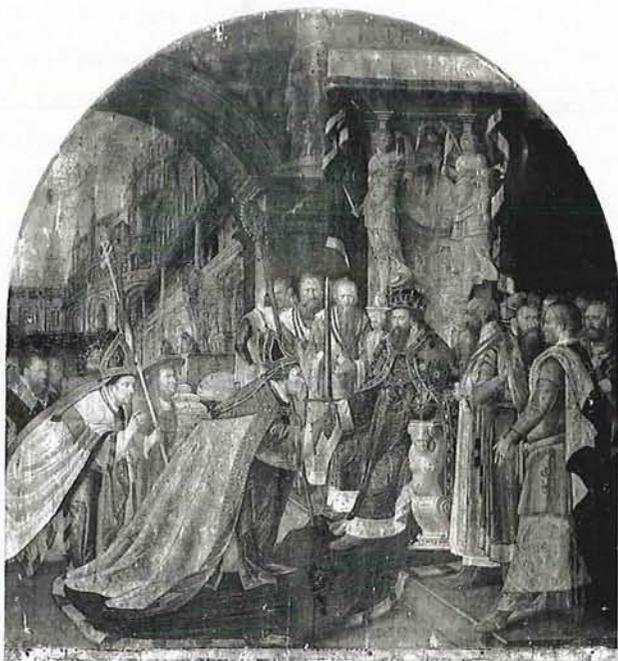
Le miracle de saint Théodule en faveur de Charlemagne

Commençons par évoquer le texte fondamental de la *Vie de saint Théodule, évêque de Sion* (*Vita sancti Theodori sedunensis episcopi*), et en particulier ce qu'il révèle d'un miracle accompli par le saint évêque en faveur de l'empereur Charlemagne. Ce document constitue à lui seul, aujourd'hui

d'hui encore et malgré de nombreuses découvertes, un tournant dans la représentation du saint.

1.1. Le récit du miracle¹

A l'époque de Charlemagne (fin du VIII^e - début du IX^e siècle), Théodule vivait dans le pays bourguignon. Il fut nommé



■ Triptyque de Saint-Théodule (fin du XVI^e siècle). La partie centrale représente la donation de l'empereur Charlemagne.

stānū tuos plantata
 aquarum harolus i flore
 uerum p̄luxit odorem
 Beatus uir an̄ Uisio uo
 strata regi de rege beata
 cōsonat euerite x̄ sine cri
 mine uite p̄ Quare a
 Qui constantino uenient
 h̄tu pegrino reddidit u
 triunq; regnum gentis
 q; sui q; p̄ Do quid Glā
 et honore. Et coust. P. i.
M Odierna
 die uenerū
 tu outoloy
 haroli uag ipatonl. ac
 Sedni eche fūatoris
 memoria cōuenit enar
 rare nos ammonet R.
R Acor̄ gēna haro
 lus puer gerens an
 senle fortis humane strob
 nihil gellit pucele. Mūdi sp̄



ut opes cauit sequens x̄p̄
 quem amant & Dūmne
 legis amplectens iusticiam
 hant se deo placentem ho
 stiam. Mundum. P. ii.
A nctus igitur
 arnulphus dux
 genuit anlegilum ducē
 patrem uidelicet pipi
 m̄ senoris r̄ ducis. R.

■ Miniature du bréviaire de l'évêque Jost de Silenen. Charlemagne remet à saint Théodule le glaive, symbole du pouvoir temporel.

vms impator. digna gratia actione
 omib; sanctis. et quicq; s' p'ca obler
 vandum fuisse inquisit. Quem
 scilicet theodolus secreta altatione se
 motu ducens. consolatus e cum di
 cto. Onē temp' auguste omnipoten
 ti dō grās agr. talia r tanta ab an
 gelo audiat in quib; peccasse cog
 noui. de cetero cōda. Hec omnia q
 vni illa sunt. spouit. qm cū p'fessio
 ne penitentia quēstū. idcirco in
 dulgētie locū muerit. fuerunt.
 Quo r'pōsio. augustus laus efficit.
 Et exregi amicitias beniuolentiam
 regis donacionib; r munitib; re
 munitari volens. maximū oporu
 nitatis r familiaritatis locū int'
 amias concessit. r in omib; sue uo
 luntatis r'cedib; se obtemperatū
 p'miser. Cui ep'c' ant. vallerium p'
 feduta que in mō d'g'c' s'c' s'c'
 nate sedulenti gratanter donat.
 r ipsam cū deo vng' cum ipsa p'
 p'cios habet semp. sup'portantū
 r celsit'ce libans quicq; omnino
 contrariū ē. ut scilicet exactione qe
 xantur. qui altaris r miltioz d'i of
 ficijs aduicti immūnoy curam ge
 rere debent. S; ut sepe conangit
 inter plebeios qd' spūale ē. aliquid o
 minus p'pender. qui ecclesiasticus ē.
 si biapit gladium ponat in manu.
 in carnali quide n' occidendo s; t'ra
 do in dicit. in spūali aut' quasi

blandiendo unguentū curacionis
 imponit. De talib; p'feto plalimiba
 exponit dicens. Exultationes d'i in
 gutture eoz. r gladij ancapites in
 manib; eoz. Ad faciendam uindic
 tam in nationib; incerpationes in
 pplis. Cuius peccatorū impator pu
 nus annuus cū dē comitatum
 epō uenabili theodolo suisq; succes
 sorib; p'p'ca stabilitate subnixa.
 comitator. Et sic vidum ē. mul
 ti requirunt facie principis. a d'no
 egredietur iudiciū singuloy. Mul
 ti qui aderant se multa p'cepturus
 opinati sunt. Hic quia in d'no con
 fisis ē. iudiciū eius sublatum ē. In
 t'ra ut d'ni regie magnificētie do
 natione p'cepta. domū r'fus tan
 ta ut p'digimus auctoritate uiuē
 di usus ē. ut diuine p'ccatis aug
 mētum illo imp' r'ccantū p'p'e
 meruisset. quo n' solum p'uit con
 secrate fructeur arbitrio. s; etiā
 faciendoy signoy n' modico dign'
 haberetur impio. **R**nū frs. au
 diendi aures p'cedit. quod noui ac
 cedent. pacem audire. Quodam
 t'p'e uallensū paruum aues nimis
 uindemiarū inopia. coacti anctitas
 sui auxiliū implorare cepunt. Et
 quod s' de annuali st'p'e agendū
 censeret. ul quod illoz p'murie sue
 currendum putaret. uenēabilis
 ū theodolus peccatorū suoz miser

Folio du manuscrit (milieu du XIème -
 milieu du XIIème siècle) du moine
 Ruodpertus qui raconte l'histoire
 de la donation du comté du Valais par
 Charlemagne à saint Théodule.

évêque du diocèse de Sion. Sa
 réputation de sainteté parvint
 jusqu'à l'empereur qui le convia
 à un concile lors duquel
 Charlemagne s'accusa d'une faute
 grave dont il n'osa préciser la
 nature. Il supplia les évêques pré
 sents d'intercéder auprès de Dieu
 en sa faveur et ceux-ci lui promi
 rent de dire, les uns trente, les
 autres vingt, d'autres enfin dix
 messes. De son côté, Théodule se
 contenta d'en promettre une seule.
 Cette parcimonie étonna l'empereur
 et les évêques. De retour
 dans son diocèse, il pria et multi
 plia les pénitences pour le salut
 de l'empereur, puis il offrit le
 sacrifice de la messe. C'est alors
 qu'un ange vint lui annoncer que
 ses prières étaient exaucées et
 que le crime, dont il lui révéla la
 nature, était pardonné. Revenu
 auprès de l'empereur à l'occa
 sion d'un autre concile, Théodule
 prit le prince à part; il lui enjo
 gnit de remercier Dieu, car un
 ange était venu lui dire que sa
 faute était remise grâce à son
 aveu, et le lui prouva en lui révé
 lant qu'il savait en quoi il avait
 péché². L'empereur promit de lui
 accorder tout ce qu'il lui deman
 derait. L'évêque réclama et reçut
 le comté du Valais en faveur de
 Notre-Dame.

Notons que saint Théodule n'a
 pas l'exclusivité de ce miracle
 (la révélation d'une faute com
 mise, puis son absolution).
 Saint Eleuthère en fait autant en
 faveur de Clovis et on attribue un
 tel miracle à saint Gilles
 (*Egidius*), un contemporain de
 Charlemagne³.

1.2. C'est une légende !

Le premier évêque investi de
 droits temporels sur le comté du
 Valais serait donc un certain saint
 Théodule qui aurait occupé le
 siège de Sion vers l'an 800. C'est
 en tout cas ce que l'on a cru au
 moins depuis le XIII^e et jusqu'au
 XVI^e siècle. Cette conviction ne
 reposait que sur le récit du mira
 cle. Or aucune preuve historique
 ne l'étayait. Le problème se corsa
 lorsqu'en 1574, Josias Simler fait
 remarquer dans sa *Description du
 Valais* qu'un évêque d'Octodure,
 appelé *Theodorus*, avait participé
 au concile d'Aquilée en 381. Y
 aurait-il eu plusieurs évêques
 valaisans du nom de Théodule ?
 A la vérité, il n'existe pas de
 Théodule, évêque du Valais et
 contemporain de Charlemagne. La
 preuve se trouve dans le catalogue
 des abbés de Saint-Maurice rédigé
 vers 830. A cette époque, les
 abbés d'Againe étaient en même

temps évêques de Sion. Pour la période durant laquelle régna Charlemagne (768-814), le catalogue mentionne Willicaire (765 - 780) puis saint Althée (780 - 813) comme abbés de St-Maurice⁴. On le voit, il n'y a pas de place pour un évêque portant le nom de Théodule sur le siège de Sion à l'époque de l'empereur franc.

1.3. Le document

Ce récit légendaire (faut-il encore le préciser?) est conservé dans un imposant volume, le « légendier » de Valère⁵, qui comprend 230 folios de parchemin. En fait, il serait plus exact de désigner ce manuscrit comme un *lectionnaire homilétique* dans lequel se rencontrent quelques pièces hagiographiques classées dans l'ordre du calendrier⁶.

La *Vie de saint Théodore, évêque de Sion (Vita sancti Theodori sedunensis episcopi)*, fut écrite par Ruodpertus, un moine pèlerin (*peregrinus monachus*) que certains qualifient même de vagabond! On sait peu de choses sur ce Ruodpertus : il est sans doute

étranger au diocèse sédunois et il s'agit d'un germanophone.

Il aurait rédigé ce récit entre le milieu du XI^e siècle et celui du XII^e siècle⁷. Puisque cette *Vita* ne qualifie jamais Charlemagne de « saint », elle a dû être écrite avant 1165, date de la « canonisation » de l'empereur. Pour rédiger sa *Vita*, Ruodpertus aurait eu connaissance d'écrits et de traditions orales locales relatifs à saint Théodule. Le moine pèlerin les aurait alors utilisés pour sa rédaction⁸. Ruodpertus ne se contente pas de raconter le miracle de saint Théodule en faveur de Charlemagne; il mentionne également deux autres épisodes : le miracle du moût multiplié et la découverte des reliques de saint Maurice et de ses compagnons, que le saint évêque fait abriter dans une petite chapelle funéraire.

La tradition relative à l'existence d'un évêque Théodule à l'époque de Charlemagne ne remonte pas au-delà du XII^e siècle. Comment, l'histoire a-t-elle, au cours des siècles, fait place à la légende?

2.1. Brève mise au point historiographique

C'est la recherche historique qui a fait apparaître au cours des siècles plusieurs saints Théodule. Pour les auteurs catholiques antérieurs à 1650, il y en aurait eu trois. Le premier, évêque de Martigny (*Octodurus*), découvrit et abrita à Saint-Maurice d'Agaune les corps des martyrs thébains à la fin du IV^e siècle. Le deuxième aurait vécu au début du VI^e siècle et signé l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Maurice; ce document s'avère cependant aujourd'hui être une production beaucoup plus tardive. L'auteur de l'acte a considéré ce Théodule comme un contemporain du roi Sigismond, fondateur de l'abbaye. Or, il existe un évêque du nom de Constance (Constantius), qui occupa le siège de Sion vers 513 - 517. Enfin, le troisième et dernier évêque Théodule, contemporain de Charlemagne, aurait accompli le miracle raconté par le moine Ruodpertus. Seule l'existence du premier est attestée par de solides preuves historiques. A la fin du XIX^e siècle, Jean Gremaud (1863) et Pierre-Antoine Grenat (1880) ont prouvé que le troisième Théodule n'avait

jamais existé. Puis Marius Besson (1906) a démontré qu'il n'y avait pas de place pour le deuxième Théodule dans la liste des évêques du Valais au début du VI^e siècle. Ce n'est donc que depuis le début du XX^e siècle que les historiens n'ont plus admis qu'un seul Théodule, celui du IV^e siècle.

2.2. Le personnage historique qui vécut à la fin du IV^e siècle

Saint Théodule est considéré comme le premier évêque du Valais. C'est en tout cas le premier qui soit connu. Il officie en Valais à la fin du IV^e siècle. Trois textes attestent l'historicité du personnage : les actes du concile d'Aquilée tenu en 381 et dans lesquels le nom de Théodule apparaît, la *Passion anonyme des martyrs d'Agaune*⁹ (texte un peu antérieur à 440) et la *Passion de saint Eucher*¹⁰ (vers 440).

Le concile d'Aquilée (petite ville entre Venise et Trieste, au bord de l'Adriatique) rassemble, à la fin de l'été 381, sous la direction de l'évêque saint Ambroise de Milan, trente-cinq évêques venus de différentes régions de l'Empire d'Occident. Il s'agit pour eux de

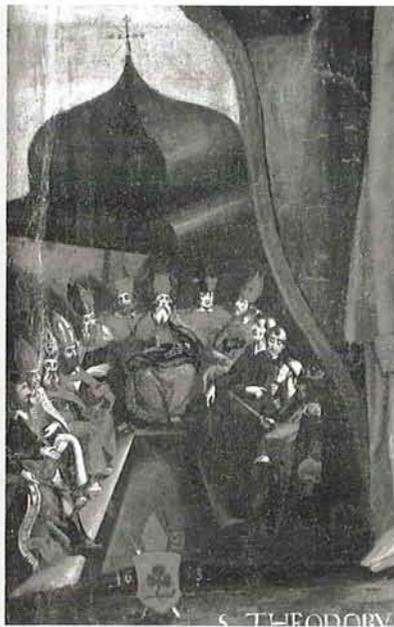
mettre au ban de l'Église deux évêques ariens de Dacie: Secundien et Pallade. Convaincus d'hérésie, ils se voient déposés. Théodule d'Octodure intervient lors des délibérations et livre son opinion sur le cas de Pallade: « En aucune façon nous n'estimons que Pallade, qui a nié que le Christ soit vrai Dieu et coéternel au Père, puisse être consi-

déré comme chrétien et comme prêtre... ». Théodule souscrit aux actes du concile sous le titre d' « évêque d'Octodure »: *Theodorus episcopus octodorensis*¹¹.

Un évêque *Theodulus*, dont le siège n'est malheureusement pas indiqué, souscrit vers 390 aux actes du concile de Milan, également convoqué par saint Ambroise. Les conclusions de ce concile font l'objet d'une réponse écrite au pape Syrice, que ce Théodule contresigne: « Moi, Théodule, j'ai contresigné la requête des évêques au pape Syrice... ». Cette lettre exige la condamnation d'un prêtre nommé Jovinien. Ce dernier niait la virginité de Marie. On admet généralement qu'il s'agit du même Théodule qui participa au concile d'Aquilée onze ans plus tôt.

2.3. Saint Théodule et saint Maurice

Bien qu'il ait plusieurs fois apposé sa signature à des conciles, saint Théodule est surtout connu pour avoir institué le culte de saint Maurice et de ses compagnons, les martyrs thébains. Guidé par l'inspiration divine qui lui aurait révélé



■ Détail d'un tableau attribué à Ludolf (1653) montrant saint Théodule participant au concile d'Aquilée.



■ Triptyque de Saint-Théodule (fin du XVI^e siècle), la partie gauche représente saint Théodule découvrant les ossements des martyrs de la légion thébaine.

l'emplacement des ossements des martyrs, il a fait construire en leur honneur à Agaune une église funéraire dont la toiture à un seul pan s'appuyait au rocher. Saint Théodule est donc le fondateur de la première église d'Agaune. Des textes postérieurs au fait rapportent cette tradition. Il s'agit de deux récits hagiographiques. Le premier est d'un auteur inconnu et semble légèrement antérieur au second, la *Passion d'Eucher*. Cet Eucher fut évêque de Lyon dans la première moitié du V^e siècle. Il adresse sa *Passion des martyrs d'Agaune* à un autre évêque nommé Salvius ou Sylvius. Bien que le nom de son évêché ne soit pas précisé, il semble qu'il s'agit du successeur de Théodule. La passion fut rédigée d'après des renseignements reçus de Genève, où Salonus, le fils d'Eucher, était évêque. « Ces informations, le clergé genevois les tenait d'un prédécesseur de Salonus, l'évêque Isaac, contemporain de saint Théodore »¹². Le pèlerinage agaunois connu depuis lors un grand succès. La critique admet donc comme historique le fait que saint Théodule est à l'origine du culte rendu aux martyrs thébains¹³.

2.4 La confusion des noms (Théodore/Théodule)

Le saint personnage signe les actes du concile d'Aquilée sous le nom de *Theodorus*. Cependant, la façon de prononcer et d'écrire son nom a évolué au cours des siècles en *Theodolus* puis *Theodulus*, pour donner finalement « Théodule »¹⁴ en français moderne. La confusion née des deux noms (Théodore/Théodule) a permis à plusieurs historiens (dont Sébastien Briguet en 1744) de soutenir l'existence de plusieurs saints Théodule. « Théodule » ou « Théodore » se rapporte en fait à la même personne.

2.5. Les questions en suspens

Beaucoup de questions relatives à saint Théodule restent en suspens. Depuis quand, par exemple, était-il évêque du Valais ? Gremaud propose de placer son élection entre 345 et 355, ce qui ferait de lui un vieil évêque en 381. Pour Lucien Lathion, au contraire, Théodore était en charge depuis peu en 381. On n'en sait guère plus sur ses origines. « Théodore » est un nom grec qui signifie *don de Dieu*. « Venait-il de l'Orient comme M. Van Berchem l'estime

vraisemblable, ou était-il de souche autochtone comme l'aurait voulu L. Lathion ? »¹⁵. Ce dernier avance même l'hypothèse qu'il s'agirait d'un Octodurien. On ignore la date de sa mort mais on peut affirmer, sans grand risque de se tromper, que cet évêque eut une intense activité missionnaire¹⁶; à cette époque, en effet, le Valais était un pays à convertir.

2.6. Etat de la christianisation en Valais à l'époque de saint Théodule

D'après une légende sur les origines du christianisme en Valais, quelques années seulement après la mort du Christ, sa parole y aurait été apportée par saint Barnabé¹⁷. Ce qui est évident, c'est que lorsque le christianisme pénétra en Valais, il y côtoya d'autres religions encore bien présentes.



■ L'inscription du gouverneur Pontius Asclepiodotus (377).

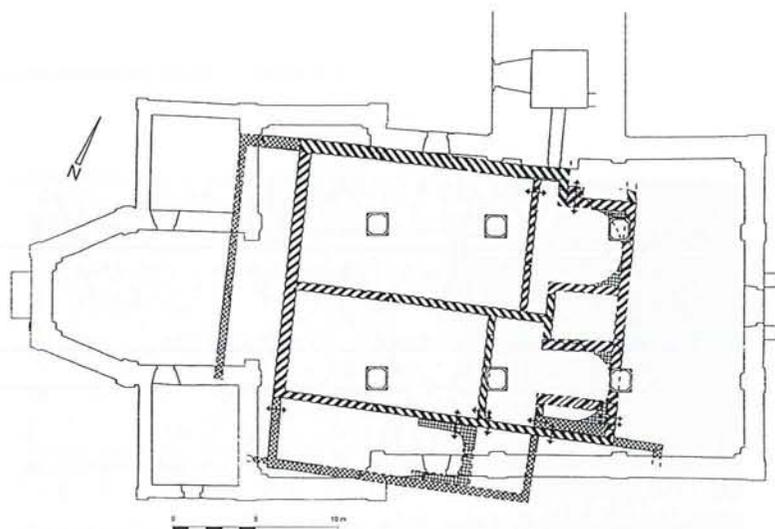
A *Forum Claudii Vallensium* (Martigny), où l'évêque Théodule a son siège, il existe plusieurs lieux de culte non chrétiens. Un temple consacré à une divinité indigène (« latinisée » sous le vocable de Mercure, dieu protecteur des marchands et des voyageurs) est fréquenté jusque vers l'an 400. C'est également le cas

pour un temple gallo-romain situé à l'opposé de la ville romaine, à une centaine de mètres seulement de l'église épiscopale. Non loin du temple consacré à Mercure, on a découvert un sanctuaire dédié à Mithra, un dieu solaire d'origine iranienne. Le mithriacisme était une religion du salut, tout comme le christianisme. Selon François

Wiblé, l'abandon de ce sanctuaire à l'extrême fin du IV^e siècle est probablement dû à l'instigation des premiers chrétiens d'Octodure¹⁸.

Parallèlement à ces religions installées, divers éléments témoignent de l'évangélisation du Valais à la fin du IV^e siècle. Nous avons déjà vu saint Théodule instaurer le culte de saint Maurice à Agaune. A Sion, le gouverneur *Pontius Asclepiodotus* fait restaurer en 377 un édifice public et y place une inscription sur laquelle figure le monogramme du Christ, avec l'alpha et l'oméga. Ce document prouve qu'il y avait des chrétiens à Sion quatre ans avant la première mention d'un évêque du Valais. A Martigny, à l'emplacement de l'actuelle église paroissiale, un sanctuaire chrétien et un baptistère

sont installés en périphérie de la ville romaine dans le courant du IV^e siècle, dans ce qui semble être la demeure d'une famille aisée. Puis, à la fin du IV^e siècle, ce premier édifice fait place à une église double, c'est-à-dire à deux églises accolées mais distinctes. Ces deux bâtiments n'ont pas la même dimension. Le plus grand des deux devait être l'église réservée à l'évêque. Ainsi se manifeste la présence d'un siège épiscopal à Martigny dès la seconde moitié du IV^e siècle. Son premier titulaire connu est Théodule. C'est d'ailleurs à ce prélat que l'on doit vraisemblablement la construction de cette église double¹⁹. Ces faits prouvent qu'une communauté chrétienne existait déjà en Valais au début du IV^e siècle, c'est-à-dire avant l'épiscopat de saint Théodule.



- ▨ Murs antérieurs à l'église double, réutilisés ou reconstruits :
- ▨ Nouveau mur, arasé dans un deuxième temps :
- ▨ Nouvelles constructions : ▨ et ▨ Transformations et agrandissements successifs :
- ▨ Eglise baroque : † Passages.

■ Martigny, église paroissiale.
Plan de l'église double qu'aurait fait construire saint Théodule.
Etat de la recherche en 1996.

Le développement du culte de saint Théodule

3.1. L'importance du culte de saint Théodule à l'époque carolingienne²⁰

Il est difficile de percevoir ce que le clergé de l'époque savait encore du premier évêque du Valais. On sait en revanche que les religieux de Saint-Maurice n'avaient plus qu'une idée assez confuse de Théodule à la fin du VIII^e siècle. En effet, un document datant de cette période, l'«acte de fondation», entend rapporter ce qui s'est passé à Agaune en 515. Il révèle la manière dont les religieux agaunois se représentaient les origines de leur monastère. La tradition d'alors ne se souvient plus que Constance (Constantius) était évêque du Valais en 515 puisqu'elle met à sa place saint Théodule. Le texte décrit comme étant des faits contemporains la fondation de l'abbaye et la construction du sanctuaire dédié aux martyrs thébains. Or, plus de cent ans séparent les deux événements: saint Théodule abrite les reliques à la fin du IV^e siècle et le prince burgonde Sigismond fonde le monastère en 515! L'évêque Théodule, déplacé de plus d'un siècle dans la chronologie, est tout naturellement qualifié d'«évêque de Sion»: au moment de la rédaction du pseudo-acte de

fondation (VIII^e siècle), les évêques du Valais habitaient cette ville depuis deux cents ans au moins.

En effet, le siège épiscopal est transféré de Martigny à Sion en 585 au plus tard. A l'époque carolingienne (fin du IX^e siècle ou début du X^e), on bâtit dans cette ville une église funéraire dans les ruines de thermes romains utilisés comme cimetière. Cette nouvelle église, qui se trouvait sur le site de l'actuelle église Saint-Théodule, était destinée à la conservation et à la vénération des reliques du saint évêque. Elle est le premier témoin du culte de ce saint dans le diocèse de Sion. Plus tard, dans le courant du X^e ou du XI^e siècle, on a ajouté les reliques d'autres saints dans le tombeau de saint Théodule.

3.2. La donation de 999

L'idée confuse que l'on se faisait de saint Théodule «s'était enrichie vers la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e (si ce n'est déjà en 999) d'un élément nouveau: par son zèle, le saint évêque aurait acquis à l'église sédunoise le pouvoir temporel sur le Valais»²¹. C'est en effet ce que rapporte le récit du moine *Ruodpertus*: Charlemagne aurait cédé à saint

Théodule le comté du Valais. Cependant, nous l'avons vu, cet élément du récit ne peut être que légendaire, puisque saint Théodule vécut à la fin du IV^e siècle et Charlemagne de la fin du VIII^e au début du IX^e siècle. Ils ne furent, et de loin, pas des contemporains! Il n'est pourtant pas impossible que Charlemagne ait fait des

donations aux évêques de Sion, alors aussi abbés de Saint-Maurice, puisque dans la petite chronique de Saint-Maurice écrite vers 830, on peut lire, à propos de l'évêque-abbé Althée (780 - 813), qu'il reçut de l'empereur Charlemagne un certain «privilege». Selon Heinrich Büttner, les évêques de Sion auraient peut-être déjà



■ Copie vidimée (1477) de l'acte de donation de Rodolphe III (999).

exercé une autorité temporelle en Valais durant une partie du VII^e siècle ou au début du VIII^e siècle²².

En fait, le premier document historique attestant que les évêques de Sion deviennent comtes du Valais - et donc seigneurs temporels - est l'acte de donation du comté à l'église de Sion par le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, en 999.

Cette année-là (999), à Cudrefin, sur les bords du lac de Neuchâtel, le roi de Bourgogne Rodolphe III, donne sur les instances de la reine Adeltrude, de son frère Burkard (archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice de 983 à 1016) et de Hugues, (évêque de Genève), le comté du Valais à Hugues, évêque de Sion. Selon les termes du document, Rodolphe a, pour récompenser les services que son fidèle Hugues, évêque de Sion, lui a rendus, donné dans sa totalité à sainte Marie et à saint Théodule de Sion (les patrons du diocèse) le comté du Valais, lequel lui avait déjà été acquis, avec tous ses revenus qui sont légalement attachés au comté de l'Église en vertu de décrets anciens et nouveaux, et cela dans la mesure où nos

fidèles en ont reçu jusqu'à maintenant l'investiture...²³. Le comté du Valais est ainsi cédé au siège épiscopal de Sion avec tous ses droits et revenus. « L'évêque Hugues les reçoit pour lui et ses successeurs. Cette donation est inaliénable »²⁴.

Le texte de cette donation pose quelques problèmes. Il n'est connu que par une copie vidimée datant de 1477. Victor van Berchem (1891) considère le segment de phrase allant de « saint Théodule » à « acquis » comme un rajout effectué en 1477 afin d'accorder la tradition d'une donation à saint Théodule avec le document de 999²⁵. Cependant Heinrich Büttner, suivi par François-Olivier Dubuis, pense que la copie de 1477 respecte assez fidèlement le texte de la donation originale de 999²⁶. Malheureusement, le diplôme royal de 999 n'indique pas l'étendue du comté. Celui-ci conserve le nom de « comté du Valais », mais ne correspond plus à l'ancien *pagus Vallensis* du temps de saint Théodule, ni même au comté du Valais de l'époque carolingienne. Amputé du Chablais, le territoire devait alors s'étendre de la Furka à la croix d'Ottan²⁷ (située au bord de la Dranses de Martigny).

Pour François-Olivier Dubuis, l'acte rodolphein de 999 manifesterait l'existence d'une tradition légendaire relative à l'origine de certains droits temporels de l'évêché acquis grâce à saint Théodule²⁸. Au contraire, pour Victor van Berchem, la légende « paraît s'être formée autour du souvenir déjà confus de l'acte de 999 »²⁹. Les évêques de Sion ont dès lors exercé un double pouvoir sur le territoire valaisan : un pouvoir spirituel, dont l'origine remonte au moins à saint Théodule, et un pouvoir temporel.

3.3. Le développement d'une liturgie de saint Théodule (XI^e - XVII^e siècle)³⁰

Il faut attendre le XI^e, voire le XII^e siècle pour rencontrer dans le diocèse une indication à propos de la date à laquelle on fêtait le saint évêque : le calendrier du missel de Granges l'indique au 16 août en conformité d'ailleurs avec le *Martyrologe d'Adon* (IX^e siècle).

Au XI^e - XII^e siècle, on assiste à un changement dans la manière d'honorer ses reliques. On décide de transférer le saint corps, et c'est ainsi qu'on le découvre entouré de quelque septante reliques d'autres

saints. On connaissait l'existence des reliques de Théodule, mais on avait oublié les 74 autres qui lui avaient été jointes au X^e siècle. Il s'agit là d'une découverte inopinée. Retirées de l'ancien sarcophage pour être déposées dans une ou plusieurs châsses, les reliques de saint Théodule pouvaient être désormais commodément exposées sur l'autel et transportées solennellement en procession.

Les textes liturgiques relatifs au culte de saint Théodule apparaissent au XIII^e siècle et concernent deux fêtes : celle du 16 août, qui commémore la date anniversaire de la mort du saint, et celle du 4 septembre, qui commémorerait la découverte inattendue faite lors du transfert du corps du saint. La représentation que ces textes donnent du saint évêque est proche de celle que l'on trouve dans la *Vita de Ruodpertus* mais présente cependant quelques nuances. Certains détails amplifient les éléments légendaires. François-Olivier Dubuis émet une hypothèse à propos de l'adoption de ce texte dans l'office liturgique diocésain : « Les thèmes de la *Vita* étaient si conformes à la croyance sédunoise que l'on s'est empressé d'accueillir l'oeuvre de *Ruodpertus*

comme formulation meilleure de la légende locale (considérée comme tradition valable). Dans ce cas, le moine pèlerin aurait recueilli sur place les éléments de son oeuvre et se serait contenté de les embellir et de les commenter à sa manière »³¹.

La liturgie ainsi organisée au XIII^e siècle demeure pratiquement stable jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine de 1626, si ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle, on commémore le 4 septembre la découverte des reliques de la légion thébaine par saint Théodule.

3.4. L'utilisation politique du récit de Ruodpertus

L'Église de Sion ne manquera pas de s'appuyer sur la donation de Charlemagne à saint Théodule pour affirmer les droits qu'elle tient en fait du roi Rodolphe III. Dans un accord datant de 1293 entre le comte Amédée V de Savoie et l'évêque Boniface de Challant, on lit que la « régale » « a été donnée par Charlemagne à saint Théodule, en faveur de l'église de Sion »³². Le récit liturgique de Ruodpertus est alors considéré comme un document juridiquement valable. En 1437, c'est au tour des Dizains d'accepter les droits comtaux de

l'évêque Guillaume VI de Rarogne, tels qu'ils découlent de la donation faite par l'empereur au saint³³.

Quarante ans plus tard environ, le 15 janvier 1477, à la suite de la reconquête du Bas-Valais, l'évêque Georges Supersaxo fait faire une copie de la légende, sous la forme d'un acte notarié, afin de légitimer l'étendue territoriale de son nouveau pouvoir.

Ce document porte le nom de « Caroline » (vient de Charlemagne, *Carolus Magnus*). Cependant, les juristes du XV^e siècle ont dû éprouver le besoin de « renforcer » le texte liturgique par un texte juridiquement plus recevable ; c'est sans doute la raison pour laquelle, quelques jours plus tard, on ressort des archives de Valère l'acte de 999.

Pour refaire l'unité politique de la vallée du Rhône, les Haut-Valaisans se sont appuyés sur la notion de « patrimoine de Saint-Théodule » tirée de la « Caroline ». Le patrimoine auquel ils font allusion comprend le territoire du comté du Valais jusqu'à la croix d'Ottan ; sa portion située en aval de la Morge de Conthey appartenait aux Savoyards. Les Dizains se placent sous la protection du saint, baptisant leur armée la « milice de saint Théodule »³⁴.

Après l'expulsion de l'évêque Matthieu Schiner du Valais en 1517, l'empereur Charles V confirme la Caroline le 28 février 1521, afin d'aider l'évêque de Sion à récupérer son évêché. Cependant, malgré cette confirmation, Schiner n'a pas retrouvé son évêché lorsqu'il meurt l'année suivante à Rome. En 1627, l'empereur Ferdinand II confirme une dernière fois la Caroline en faveur de l'évêque Hildebrand Jost (1613-1638).

3.5. Que sont devenues les reliques de saint Théodule ?³⁵

Nous ne savons rien de l'histoire des reliques avant leur dépôt dans la crypte carolingienne située sous l'église Saint-Théodule de Sion. Le 4 septembre d'une année inconnue, elles furent sans doute recueillies pour être conservées dans un reliquaire. En 1364, la majeure partie des reliques n'était plus dans cette église ; un inventaire signale en effet à Valère, dans la chapelle Sainte-Catherine, un reliquaire contenant le chef (*caput*) du saint, une châsse dorée dans laquelle repose son corps, ainsi qu'une seconde châsse. L'inventaire mentionne en outre un bras du saint, conservé à la cathédrale de Sion.

C'est sur ce bras que le 7 septembre 1418, André de Gualdo, administrateur du diocèse, jure de respecter les droits de l'Église sédunoise. Selon François-Olivier Dubuis, ce reliquaire disparut sans doute lors du pillage dont la cathédrale Notre-Dame souffrit un mois plus tard. A Valère, les reliques sont signalées en 1439. Un inventaire indique encore en 1670, dans la chapelle Sainte-Catherine de Valère : « une assez grande parcelle d'os d'un bras de saint Théodule » et, dans une « statue d'argent », « le crâne, partie occipitale, et un os d'une jambe ou d'un bras du dit saint Théodule ». On ne mentionne plus les deux châsses inventoriées en 1364.

Quant à la statue d'argent, elle a probablement disparu en mai 1798 lors du pillage de la ville. Aujourd'hui, les ossements de saint Théodule se font rares. Un petit fragment de crâne repose dans l'autel de la chapelle des Capucins de Sion. De ce fragment, une particule est conservée à l'évêché. Une autre parcelle d'os, placée le 16 août 1514 dans le maître-autel de Saint-Théodule et trouvée lors de l'ouverture du reliquaire, le 27 mars 1961, est également gardée à l'évêché.

Évocation de quelques légendes populaires

4.1. Le succès populaire de saint Théodule

Bien que difficile à mesurer, le succès populaire de saint Théodule est indéniable. Quelques indices nous permettent de l'affirmer. Tout d'abord, l'église carolingienne consacrée au saint fut aménagée de manière à permettre aux dévots de défiler devant son tombeau : un couloir courait autour de celui-ci. L'intention du constructeur était d'honorer les reliques du saint³⁶. Puis ce succès s'est développé au XII^e siècle, à la suite du transfert du corps du saint et grâce à la légende du moine Ruodpertus.

Plus tard, à partir du milieu du XIII^e, on assiste à une « éclosion » d'églises et de chapelles³⁷ consacrées au saint. Elles fleuriront jusqu'au milieu du XVI^e siècle, tout comme les confréries³⁸ et les autels³⁹. A Martigny, un hôpital porte le nom du saint évêque. Son existence remonte au moins à 1340⁴⁰.

Enfin, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le prénom de Théodule se diffuse au sein de la population valaisanne. Par exemple, « en 1582, un certain Théodule, fils de Théodule, fils lui-même de Théodule de Riedmatt, marchand et citoyen

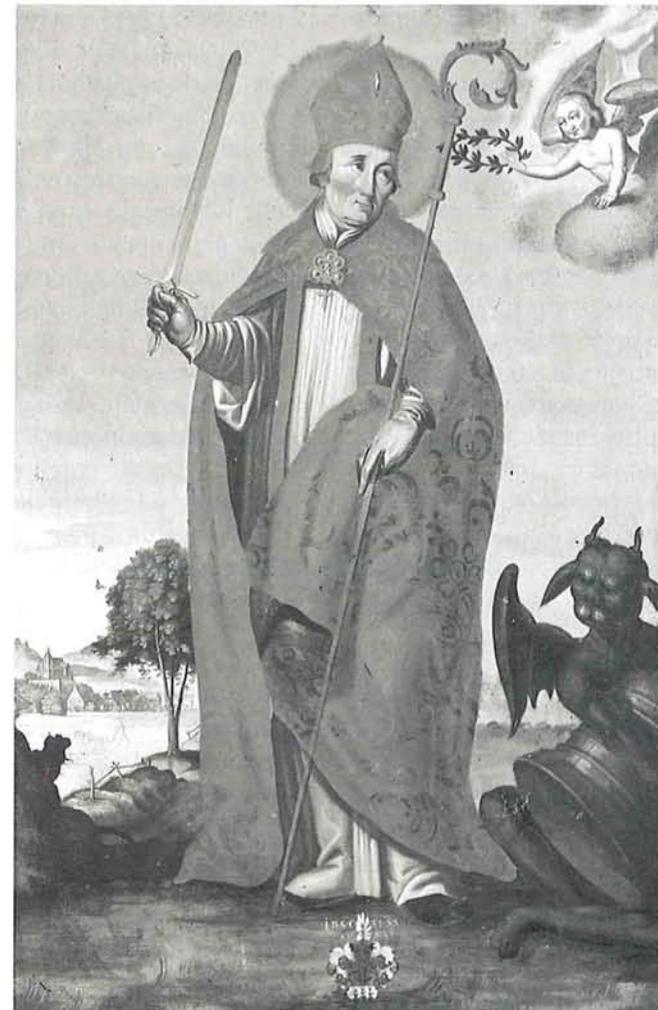
de Sion, dicte son testament »⁴¹. Cet enchaînement prend racine lors de la reconquête du Bas-Valais (vers 1470) par Walther Supersaxo et les « Patriotes » qui se sont placés sous la protection de saint Théodule⁴².

Saint Théodule n'est pas seulement le garant du pouvoir temporel exercé par l'évêque, mais il est également le protecteur de l'église et du peuple⁴³. Ce succès populaire se traduit entre autres par les nombreuses légendes qui mettent le saint évêque en scène et fleurissent au XV^e siècle⁴⁴.

4.2. La légende du diable et de la cloche

La plus connue des légendes sur saint Théodule est sans doute celle du diable et de la cloche transportée de Rome à Sion. Il existe une abondante iconographie sur le sujet.

A Rome, saint Théodule reçut une cloche du pape; ne sachant comment la transporter jusqu'à Sion, il s'assit dans la cloche renversée et enjoignit au diable de le transporter par la voie des airs jusqu'à son siège épiscopal. Sous l'épiscopat de Jost de Silenen (1482-1496), un certain Henri Fischer réserve une



■ Tableau attribué à Ludolf (1653).
Saint Théodule, en habits épiscopaux, avec un diable tenant entre ses pattes la cloche.

dizaine de vers à l'épisode de la cloche et du diable dans un long poème en langue allemande qu'il consacra à saint Théodule. Cette version représente une étape importante dans le développement de la littérature consacrée à saint Théodule. Ce poème contribua en effet à répandre l'histoire du diable et de la cloche⁴⁵. Il met l'accent sur le caractère local du récit, puisque le saint évêque surprend une conversation entre trois esprits mauvais cachés sous le « grand pont »⁴⁶. On y apprend aussi la raison du voyage de saint Théodule à Rome: le pape va passer la nuit en galante compagnie. C'est pour éviter ce péché à la veille des fêtes pascales que l'évêque conjure le plus rapide des trois démons de le transporter jusqu'à Rome, où il admoneste le saint Père. « Le pape, reconnaissant, offre à saint Théodule, sur sa demande, une cloche utile contre la tempête: celle-ci, bénite autrefois par saint Pierre, se trouve cachée dans le sol. On finit par la découvrir grâce au son qu'elle émet miraculeusement. Avec l'aide de son démon, Théodule ramène la cloche à Sion où elle fait merveille contre l'orage⁴⁷ ». On retrouve dans ce récit

l'histoire du péché commis par Charlemagne, mais dans la légende de la cloche, l'empereur est remplacé par le pape. L'abbé François Martinet (1926) rapporte une autre version de cette histoire. Le saint évêque est dépeint comme un homme âgé. Son voyage à Rome est motivé par le salut de l'empereur Charlemagne que le pape Léon III veut excommunier. Une nuit d'insomnie, saint Théodule surprend trois diabolins et, sous prétexte que ces créatures doivent servir à la gloire de Dieu, il enjoint le plus rapide (celui qui va encore plus vite que la langue des femmes!) à le transporter jusqu'à Rome. Le diabolin accepte en échange de la première âme qu'ils rencontreront à leur retour avant que ne retentisse le premier chant du coq. Le diable place alors un gros coq noir sur un créneau du château épiscopal. De son côté, saint Théodule fait attacher un coq blanc au sommet du clocher de la cathédrale. Ils partent en direction de Rome. Arrivés à destination, l'évêque rappelle au pape que malgré ses fautes, Charlemagne a beaucoup fait en faveur de l'Église. Léon III cède aux prières du saint évêque et l'interroge sur

ce qu'il désire en gage de sa bienveillance. Saint Théodule demande une cloche qui appelle les chrétiens à la prière. Il est exaucé. Le diable les ramène, lui et la cloche, impatient de toucher son salaire. Ils arrivent en vue de Sion où le coq noir dort, mais où le coq blanc, mal à l'aise au sommet du clocher, est resté éveillé. Il lance un cri retentissant qui réveille tous les coqs de la ville. Le diable a perdu le marché. Furieux, il court en bas de l'avenue de la Gare et s'en va planter ses cornes dans un mur de la Maison du Diable où l'on voit toujours deux marques sur lesquelles le crêpi ne tient jamais. La cloche de saint Théodule ne s'est pas contentée de hanter les légendes. Elle s'est matérialisée puisqu'on mentionne en 1334-1339 une « cloche de saint Théodule » dans les comptes du fabricant de Valère. A cette époque, elle ne possède pas encore le pouvoir surnaturel que lui attribue la légende. A partir des dernières années du XIV^e siècle, des « cloches de saint Théodule » se multiplient, même hors du Valais⁴⁹. Souvent, on incorpore à leur fonte une parcelle de métal donné par

l'Église de Sion. L'origine de cette cloche sacrée demeure inconnue⁵⁰. On sonnait la cloche de saint Théodule afin de préserver le pays de la grêle et des orages.

4.3. Le miracle du moût

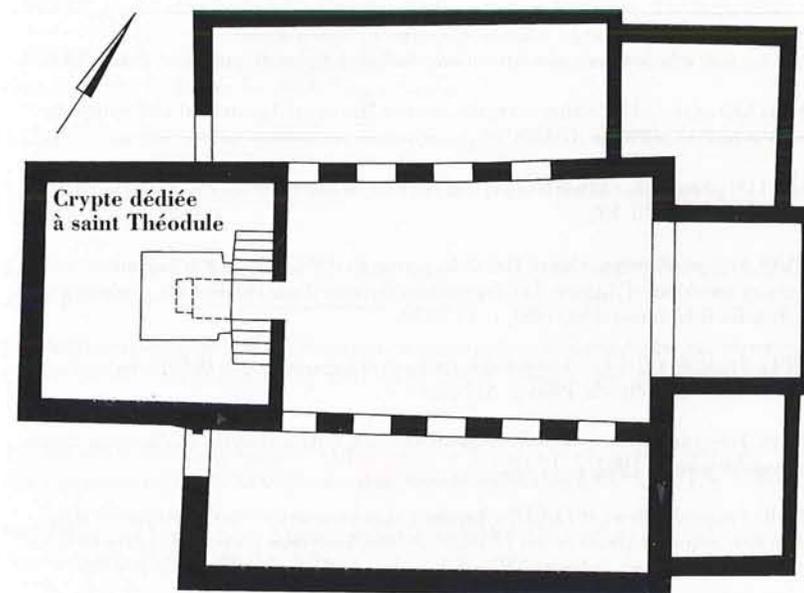
Saint Théodule tient le rôle de protecteur des cultures et, en particulier, du vignoble. Il est le patron des vigneronnages auxquels il assure un vin abondant. Le moine Ruodpertus raconte comment le saint intervient pour éviter à ses diocésains une vendange désastreuse. Un jour, alors que leurs vignes ne produisent presque plus rien, les Valaisans implorent l'aide de leur évêque. Saint Théodule prend quelques grappes, il les bénit et les presse, procurant ainsi une grande quantité de moût d'excellente qualité. Dans son poème, Henri Fischer évoque le miracle du vin. « Voici plus de six cents ans les vignes ont gelé. Supplé par ses diocésains, saint Théodule leur ordonne de puiser l'eau de la Sionne et d'en remplir toutes leurs cuves. En pressant d'une grappe trois gouttes dans chacune, il change, par la grâce de Dieu, l'eau en un vin aussi bon que le crû des vingt dernières années. »⁵¹



■ Triptyque de Saint-Théodule (fin du XVI^e siècle), la partie droite représente saint Théodule qui presse une grappe de raisin au-dessus d'un tonneau de vin.

Saint Théodule fut également actif hors de nos frontières. Il aurait plus d'une fois traversé les montagnes qui séparent le Valais du Valtournanche par le col qui porte aujourd'hui son nom, le col de Théodule (3318 m), situé au fond du Matteredal. Le but de ces voyages était de rendre visite à ses deux frères, saint Évence et saint Julien, ermites³².

A l'occasion d'un de ces déplacements, il guérit un enfant du village de Breuil blessé par une morsure de serpent. Après quoi, il débarrassa la population des serpents, scorpions, crapauds et autres salamandres, en provoquant un cyclone. Les habitants de Valtournanche lui auraient construit la chapelle de Crépin en signe de reconnaissance³³.



■ Eglise carolingienne (Actuellement église Saint-Théodule à Sion).

Bibliographie

Van BERCHEM, Denis: « Le martyr de la légion thébaine. Essai sur la formation d'une légende », dans *Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft*, Heft 8, Basel, 1956.

Van BERCHEM, Victor: « Notes sur l'histoire valaisanne. La donation du comté du Vallais à l'évêque Hugues de Sion par Rodolphe III, roi de Bourgogne, en 999 », dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 5, 1891, p. 241-245.

Van BERCHEM, Victor: « Notes sur l'histoire valaisanne. L'étendue du comté du Valais donné à l'église de Sion en 999 », dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 3, 1892, p. 363-369.

BESSON, Marius, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, Fribourg, 1906.

BÜTTNER, Heinrich: « Zur Urkunde des Königs Rudolf III. von Burgund aus dem Jahre 999 für das Bistum Sitten », dans *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, Heft IV, 1960, p. 158-163.

CAREGGIO, Alberto Maria: *La religiosità popolare in Valle d'Aosta: il culto mariano e la devozione ai santi. Storia, tradizioni, leggende, preghiere*, Aosta, 1995.

CHEVALLEY, Eric: « La Passion anonyme de saint Maurice d'Agaune. Édition critique », dans *Vallesia*, XLV, 1990, p. 37-120.

DELÉGLISE, François: « Illustris civitas: office rimé de saint Théodule », dans *Vallesia*, XXXVIII, 1983, p. 173-308.

DUBUIS, François-Olivier: « Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune. Les expressions diverses d'une indéfectible vénération », dans *Annales Valaisannes*, LVI, 1981, p. 123-159.

DUBUIS, François-Olivier: « Archéologie, tradition et légende », dans *Helvetia antiqua*, Festschrift Emil Vogt, Zürich, 1966, p. 317-326.

DUBUIS, François-Olivier: « Sepulcrum beati Theodoli », dans *Bulletin du diocèse de Sion*, Sion, numéro spécial, 1962, p. 17-52.

DUBUIS, François-Olivier et LUGON, Antoine: « Les premiers siècles d'un diocèse alpin: Recherches, acquis et questions sur l'Évêché de Sion. Deuxième partie: les cadres de la vie chrétienne locale jusqu'à la fin du XIII^e siècle », dans *Vallesia*, XLVIII, 1993, p. 1-72.

DUBUIS, François-Olivier et LUGON, Antoine: « Les premiers siècles d'un diocèse alpin: recherches, acquis et questions sur l'Évêché du Valais », dans *Vallesia*, XLVII, 1992, p. 1-61.

DUBUIS, Pierre: *Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne, 1995.

De GAIFFIER, Baudouin: « La légende de Charlemagne. Le péché de l'empereur et son pardon », dans *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 490-503.

De GAIFFIER, Baudouin: « L'homiliaire-légendier de Valère (Sion - Suisse) », dans *Analecta Bollandiana*, LXXIII, fasc. 1-2, 1955, p. 119-139.

GREMAUD, Jean: « Catalogue des évêques de Sion », dans *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, XVIII, Lausanne, 1863, p. 461-500.

GREMAUD, Jean: « Documents relatifs à l'histoire du Valais », dans *Mémoire et documents* publiés par la société d'histoire de la Suisse romande, t. XXIX, Lausanne, 1875, p. 49-53.

GRENAT, Pierre-Antoine: *Dissertation sur l'existence de saint Théodule, évêque de Sion*, Fribourg, 1880.

GRUBER, Eugen: *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, Freiburg, 1932.

LATHION, Lucien: « Saint-Théodule et le Valtournanche. Les légendes du Saint », dans *Almanach du Valais*, 71, 1971, Sion, p. 127-130.

LATHION, Lucien: « Saint Théodule », dans *Almanach du Valais*, 61, 1961, p. 93-97.

LATHION, Lucien: « Essai sur Théodore d'Octodure », dans *Annales valaisannes*, XXXI, 1956, p. 509-541.

LATHION, Lucien: « Quand saint Théodule voyageait... », dans *Annales valaisannes*, XXXV, 1950, p. 352-358.

LEHNER, Hans-Jörg et WIBLÉ, François: « L'église paléochrétienne double de Martigny (Valais/Suisse). État de la question après les travaux de terrain », dans *Antiquité tardive*, 4, 1996, p. 104-109.

LIEBESKIND, Wolfgang-Amédée: « L'Etat valaisan. Esquisse d'une histoire politique des origines au milieu du XIX^e siècle », dans *Annales valaisannes*, XLVI, 1971, p. 5-80.

SANTSCHI, Catherine: « Les premiers évêques du Valais et leur siège épiscopal », dans *Vallesia*, XXXVI, 1981, p. 1-26.

WERDER, Margrit: « Das Nachleben Karls des Grossen im Wallis », dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, XVI, 1976, p. 307-493.

WIBLÉ, François: « La ville romaine de Martigny/Forum Claudii Vallensium », dans *Minaria Helvetica*, 18b, 1998, p. 87 à 95.

- ¹ Pour une transcription du texte latin, voir: Pierre-Antoine Grenat, *Dissertation*, p. 37-40.
- ² Baudouin De Gaiffier, « La légende de Charlemagne », p. 499-500.
- ³ Baudouin De Gaiffier, « La légende de Charlemagne », p. 490-503.
- ⁴ Jean Gremaud, « Catalogue », p. 496.
- ⁵ ACS, Bibliothèque, Ms 10.
- ⁶ Baudouin De Gaiffier, « L'homiliaire-légendier », p. 120.
- ⁷ Pour la date de rédaction du texte, les auteurs sont unanimes: le XII^e siècle, vraisemblablement la seconde moitié. La copie de Valère date du XIII^e siècle. Seul François-Olivier Dubuis pense que la légende date de la seconde moitié du XI^e siècle.
- ⁸ François-Olivier Dubuis, « Archéologie », p. 321-324.
- ⁹ Pour une édition de ce texte, voir: Eric Chevalley, « La Passion anonyme », p. 95-112.
- ¹⁰ Pour une édition de ce texte, voir: Denis van Berchem, « Le martyr », p. 55-59.
- ¹¹ Lucien Lathion, « Quand saint Théodule », p.353-354.
- ¹² Catherine Santschi, « Les premiers évêques », p. 11.
- ¹³ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 125.
- ¹⁴ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 121, note 1.
- ¹⁵ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 126.
- ¹⁶ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 126.
- ¹⁷ Marius Besson, *Recherches*, p. 10 de l'introduction.
- ¹⁸ François Wiblé, « La ville romaine », p. 93-94.
- ¹⁹ Hans-Jörg Lehner et François Wiblé, « L'église paléochrétienne », p. 104-109.
- ²⁰ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 127-129.
- ²¹ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 129.
- ²² Heinrich Büttner, « Zur Urkunde », p. 158-163.
- ²³ Pour une transcription du texte, voir Jean Gremaud, « Documents », p. 49-53.
- ²⁴ Wolfgang-Amédée Liebeskind, « L'Etat valaisan », p. 14.
- ²⁵ Victor Van Berchem, « Notes sur l'histoire valaisanne. La donation du comté », p. 241-245.
- ²⁶ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 129, note 29.
- ²⁷ Victor Van Berchem, « Notes sur l'histoire valaisanne. L'étendue du comté », p. 363-369.
- ²⁸ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 129-130.
- ²⁹ Victor Van Berchem, « Notes sur l'histoire valaisanne. La donation du comté », p. 245.
- ³⁰ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 133-136. Et François Deléglise, « Illustris », p. 180-192.
- ³¹ François-Olivier Dubuis, « Archéologie », p. 324.
- ³² François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 138.
- ³³ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 138.
- ³⁴ Wolfgang-Amédée Liebeskind, « L'Etat valaisan », p. 44.
- ³⁵ François-Olivier Dubuis, « Sepulcrum beati Theodoli », p. 29-33.
- ³⁶ François-Olivier Dubuis, « Archéologie », p. 319.
- ³⁷ Sion (1228), Grimentz (1245-1300), Visperterminen (1256), Monthey (1263), Sierre (1310), Ormont-dessus (1396), Reckingen (début du XV^e siècle), Gluringen (1428), Gampel (1442), Leysin (1445), Bovermier (1450), Champéry (1436-1445) Ruden (Gondo) (1495), Tröbel (1520), Saas-Fee (1534), Saint-Maurice (1538).
- ³⁸ Saint-Jean (début du XIV^e siècle), Grimentz (1301), Sion (1329), Albinen (1357), Sion (1509), Blatten (Naters) (avant 1586).
- ³⁹ Trois à Sion (1237, 1324, 1340) et un à Saint-Maurice.
- ⁴⁰ Eugen Gruber, *Die Stiftungsheiligen*, p. 228-229.
- ⁴¹ Pierre Dubuis, *Les vifs*, p. 55.
- ⁴² Pierre Dubuis, *Les vifs*, p. 55.
- ⁴³ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 130-140.
- ⁴⁴ Alberto Maria Careggio, *La religiosità*, p. 234.
- ⁴⁵ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 140-142.
- ⁴⁶ A Sion, la rivière qui porte le nom de Sionne est couverte par un pont qu'on appelle le Grand Pont.
- ⁴⁷ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 141.
- ⁴⁸ Alberto Maria Careggio, *La religiosità*, p. 234-236.
- ⁴⁹ A Tersnaus/Lugnez (GR) (en 1395), à Lucerne (en 1397), à Berne (en 1403) et à Thoune (en 1412).
- ⁵⁰ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 137-138.
- ⁵¹ François-Olivier Dubuis, « Saint Théodule », p. 141.
- ⁵² Alberto Maria Careggio, *La religiosità*, p. 234.
- ⁵³ Alberto Maria Careggio, *La religiosità*, p. 234.

Crédits photographiques

Patrick Elsig. *Une histoire de petits sous: la monnaie en valais*, Sion, 1993, p. 84-85.
Photo. Schweiz. Landesmuesum. P. 1 couverture.

Artes fidei: *l'art de la foi. Kunst des Glaubens*, Sion, 1999,
p. 33. Monuments d'Art et d'histoire (Sion), Jean-Marc Biner. P. 4.

Anne-Elisabeth Glatten. "Bildliche Darstellungen des heiligen Theodul",
dans *1600 Jahre heiliger Theodul*, p. 14, Visp, 1981. P. 5.

Margrit Werder: "Das Nachleben Karls des Grossen im Wallis", p. 477,
dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, XVI, 1976. P. 6.

Artes fidei: *l'art de la foi. Kunst des Glaubens*, Sion, 1999,
p. 109. Musée de l'évêché, Jean-Yves Glassey. P. 10.

Artes fidei: *l'art de la foi. Kunst des Glaubens*, Sion, 1999,
p. 33. Monuments d'Art et d'histoire (Sion), Jean-Marc Biner. P. 11.

Artes fidei: *l'art de la foi. Kunst des Glaubens*, Sion, 1999,
p. 30. Artes fidei, Charles-Albert Lathion. P. 13.

Hans-Jörg Lehner et François Wiblé: "L'église paléochrétienne double de Martigny
(Valais/Suisse). Etat de la question après les travaux de terrain", dans *Antiquité tardive*, 4,
1996, p. 106, fig. 3. Office des recherches archéologiques du Canton du Valais. P. 14.

Artes fidei: *l'art de la foi. Kunst des Glaubens*, Sion, 1999,
p. 43. Archives de l'Etat du Valais, Sion. P. 17.

Artes fidei: *l'art de la foi. Kunst des Glaubens*, Sion, 1999, p. 108. Jean-Marc Biner. P. 23.

Artes fidei: *l'art de la foi. Kunst des Glaubens*, Sion, 1999,
p. 33. Monuments d'Art et d'histoire (Sion), Jean-Marc Biner. P. 26.

Plan tiré de « L'église Saint-Théodule » dans bulletin no 30 de Sedunum Nostrum. P. 27.

Artes fidei: *l'art de la foi Kunst des Glaubens*, Sion, p. 120, 1999. Bernard Dubuis.
P. 4 couverture.

Sedunum Nostrum

Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion
Case postale 2245 – CH-1950 Sion 2 Nord
CCP 19-9921-3

Rédaction

Elvira Barras

Impression

Schmid Imprimeurs, Sion